

Conseil syndical
Mardi 23 février 2010

Rapport du président

Hier, les membres du conseil syndical et une partie de la délégation habilitée à y siéger ont participé à un rassemblement des dirigeantes et dirigeants des structures intermédiaires des organisations syndicales membres du Front commun. L'événement était une première dans l'histoire des fronts communs qu'ont formés les organisations syndicales à l'occasion des négociations passées dans les secteurs public et parapublic.

Au cours de la matinée, le groupe du SPGQ a pu faire le point sur les négociations de ses propres composantes de la fonction publique et de l'éducation. De l'ensemble des bilans déposés, il ressort que toutes nos tables sectorielles ne progressent pas, principalement parce que les dépôts patronaux proposent des reculs importants aux conditions de travail et que les porte-parole patronaux n'ont souvent pas de mandats pour discuter de nos revendications et tardent même à aborder les sujets qu'ils ont introduits eux-mêmes à la table de négociation. La progression des échanges risque aussi d'être fort laborieuse si les représentants patronaux persistent à croire que les syndicats accepteront de s'engager dans des chantiers d'organisation du travail où les améliorations aux processus de production s'effectueraient à coûts nuls, suivant le principe que pour habiller Pierre, il faudrait déshabiller Paul.

Cette logique patronale, on la retrouve à toutes les tables sectorielles du Front commun. Quant au bilan de la négociation intersectorielle, il est marqué par les écarts extrêmement importants qui existent entre les revendications syndicales et les offres patronales. Hier après-midi, nous avons pu voir qu'elles seront source de dévalorisation accrue de la valeur de notre travail et que le processus d'équilibrage des finances publiques se ferait surtout aux dépens du personnel syndiqué des services publics.

Hier, nous avons aussi pu mesurer l'importance historique des services publics dans le développement du Québec. Ce sont les services publics qui ont fait le Québec moderne et ce sont les luttes syndicales et populaires qui ont généré les grands travaux d'infrastructures sociales au Québec. Aujourd'hui, le gouvernement Charest croit pouvoir revenir en arrière.

Ce gouvernement a orchestré une campagne de propagande laissant croire que les revendications syndicales menacent les finances publiques. Hier, il a procédé au renforcement du conditionnement de l'opinion publique. Le Comité consultatif sur l'économie et les finances publiques, formé par le ministre des Finances, a choisi le jour du rassemblement du Front commun pour s'attaquer à la population elle-même : celle-ci devrait se satisfaire d'une croissance annuelle de 2,5 % des dépenses de programmes d'ici 2013-2014, de 4,3 % entre 2013-2014 et 2019-2020 et de 4 % jusqu'en 2025-2026. Rappelons que la croissance moyenne des dépenses de programmes a été de

4,6 % ces dernières années. La population, qui avait cru que les compressions salariales dans les services publics auraient pu lui épargner des charges supplémentaires, apprend maintenant que le ministre des Finances, par comité d'experts interposé, suggère des hausses de tarifs et l'introduction d'un tarif d'usage des soins de santé, une idée connue sous le nom de ticket modérateur.

Un regard d'ensemble sur les orientations émanant du gouvernement ou financées par lui montre que toutes ses ressources intellectuelles ne focalisent que sur une seule assise de l'intérêt public : les finances publiques. Au cours des quinze prochaines années, il faudrait que la population laborieuse se lève chaque matin pour gagner l'argent qu'il lui faudra pour payer les nombreux tarifs qui lui seront imposés comme usagère des services publics, tout en acceptant que ces mêmes services publics soient réduits et de moins en moins accessibles, et que la réduction de la dette publique et le retour à l'équilibre budgétaire et sa préservation soient le nouveau pôle Nord de la vie quotidienne de la classe moyenne ! Pendant ces mêmes années, les entreprises continueront de réclamer et d'obtenir de payer moins d'impôts et de redevances tout en pouvant exploiter les contribuables en leur chargeant le gros prix pour leur livrer des services publics placés sous les grands chapiteaux des partenariats public-privé, de la sous-traitance et du patronage ! La population n'a pas voté pour ça et n'acceptera pas de payer pour ça.

De son côté, le mouvement syndical n'est pas indifférent à l'état des finances publiques, mais son discours est plus nuancé, non pas seulement parce qu'il continue de défendre les services publics et d'en promouvoir le développement, mais aussi parce qu'il offre des pistes de solution pour en améliorer le rapport qualité/prix et pour s'assurer qu'un traitement équitable des personnes au service de la population mobilise les meilleures compétences, notamment celle de la relève. Investir dans les services publics en préservant la santé des finances publiques par une meilleure répartition des charges fiscales, par l'élimination des libéralités consenties aux requins qui exploitent les services publics, par une gestion responsable et équitable des compétences au service du public, voilà ce qu'il faut faire, non seulement pour redresser les finances publiques et soutenir les services publics, mais aussi et surtout pour redonner aux Québécoises et aux Québécois la moralité publique qu'il leur faut pour, avec confiance, accepter de payer ce qu'il faut pour investir correctement dans le bien commun.

Si les parties veulent signer une convention collective dans un mois, il faudra que le gouvernement retire les récupérations insensées qu'il a déposées aux tables sectorielles, que les échanges s'intensifient aux tables sectorielles et qu'ils portent sur des mesures constructives, et que le règlement salarial ne soit pas cause de dévalorisation et d'appauvrissement.

Au SPGQ, nous sommes prêts. Nos propositions sont basées sur le principe que pour donner du bon service, toute organisation, qu'elle soit privée ou publique, doit compter sur une main-d'œuvre compétente, productive, stable et renouvelable. Ces piliers de toute organisation du travail sont aussi ceux des revendications que nous avons déposées.

La compétence et la productivité de la main-d'œuvre reposent sur plusieurs facteurs : l'attraction d'une bonne relève, la formation interne qualifiante, le soutien de l'intérêt professionnel, la mémoire organisationnelle et l'organisation du travail.

Commençons par le recrutement. À l'embauche, le Syndicat propose que le salaire initial soit fonction de l'expérience pertinente de travail et du niveau du diplôme obtenu. Depuis le mois de mars 2000, sans égard à leur expérience pertinente de travail ou au fait qu'elles détiennent un baccalauréat, une maîtrise ou un doctorat, les personnes embauchées sont payées au premier échelon salarial, soit entre 36 728 \$ et 38 081 \$ par année. Cette dévalorisation des compétences occasionne un grave problème d'attraction des forces nouvelles, une carence d'expertise et une perte de productivité.

Quant à la productivité, elle est fonction d'un bon équilibre entre les effectifs mobilisables, la charge de travail et l'organisation du travail. Le Syndicat demande que cesse la politique d'attrition suivant laquelle les personnes retraitées ne sont remplacées qu'à demi. Les carences d'effectifs rendent impossible le respect des missions gouvernementales, la hausse de la charge de travail par personne étant source de démotivation, cause d'absence pour maladies dues au surmenage et obstacle majeur à des services de qualité.

Cette situation, le gouvernement la connaît. Pour combler ses carences d'effectifs, le recours à de l'expertise externe remplace l'embauche. Or, la sous-traitance coûte extrêmement cher. D'ailleurs, les fumistes engagés par le gouvernement pour bourrer le crâne de la population auraient dû s'en rendre compte et le prendre en compte dans leurs projections. L'attrition n'a donc généré aucune économie puisque l'argent épargné est allé dans les poches des sous-traitants. Le personnel professionnel a l'impression qu'on ne veut plus compter sur son expertise et il voit bien que les services publics deviennent graduellement dépendants d'une expertise externe, coûteuse et souvent lacunaire. Le Syndicat propose à l'employeur de rechercher avec lui les procédés les moins coûteux pour assumer les tâches courantes et le travail de développement. Autrement dit, la fonction publique a besoin d'un chantier méthodique d'organisation du travail, d'une « révolution culturelle ».

Par ailleurs, pour que la fonction publique puisse s'appuyer sur une expertise stable, le Syndicat propose d'octroyer la permanence aux personnes occasionnelles qui occupent le même emploi depuis trois ans, parce que ces personnes ne sont « occasionnelles » que de statut, mais occupent des fonctions qui ont un caractère permanent. En élargissant la base permanente d'expertise interne, la fonction publique sera moins dépendante de l'externe.

Enfin, le Syndicat demande qu'un programme de transmission d'expertise soit mis en place pour préserver la mémoire organisationnelle et assurer un meilleur soutien et une meilleure intégration des forces nouvelles.

Les revendications du Syndicat devraient rendre l'expertise professionnelle meilleure et moins coûteuse. Pour y souscrire, il faut que le gouvernement aborde la présente négociation avec les mêmes valeurs et qu'il accepte de discuter des « propositions d'affaires » du Syndicat. La balle est dans le camp de Jean Charest.

Bonnes délibérations.

Gilles Dussault
Président